ROUBAIX

RÉDACTION : 39 rue Pauvrée. Tél. 9.51
DÉPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

Le clocher de Saint-Martin

Dans un précédent article, nous avons rappelé les vicissitudes que notre vieille église eut à subir au XVIe siècle, par suite de l'extension prise par le protestantisme dans notre région.

Ses malheurs ne furent pas moindres pendant la période révolutionnaire, et les Archives de Roubaix fournissent à ce sujet de curieux renseignements. Nous en devons la majeure partie au livre de M. Th. Leuridan, ancien archiviste municipal.

Le 24 août 1790, l'assemblée nationale promulguait la constitution civile du clergé, que tous les prêtres devaient faire serment de respecter. Suivant cette constitution, il devait être nommé un évêque par département, et les curés seraient promus à leurs fonctions par élection.

On sait qu'une partie du clergé protesta contre cette décision, qui fut acceptée cependant par de nombreux prêtres. Il en créa alors au sein de l'église, une scission très marquée entre les uns et les autres, les assermentés et les insermentés.

L'élection des premiers aux sièges des évêchés ou des paroisses fut le signal de violents désordres.

A Roubaix, l'opposition connut une âpreté particulière. Saint-Martin devint aux heures des offices religieux, le théâtre de véritables scandales ; les paroissiens restés attachés aux vicaires non assermentés se rangeaient d'un côté, tandis que les paroissiens fidèles à la constitution occupaient l'autre côté de l'église, et les deux parties s'injuriaient et se maltraitaient mutuellement.

Quelques personnes, soucieuses d'éviter des scènes aussi pénibles ,voulurent aller entendre la messe dans l'église de l'hôpital de Roubaix, où officiaient des prêtres non assermentés ; elles y furent accompagnées par les injures et les menaces de la foule.

La municipalité reçut du Procureur du Roy, à ce sujet, une lettre sévère, dont un passage peut donner une idée de l'extraordinaire rigueur des tribunaux à cette époque :

« Aujourd'hui même, dit la lettre, un particulier vient d'être condamné, pour ce délit (avoir, par des voies de fait ou des menaces, troublé la tranquillité publique) à être fouetté dans tous les carrefours de Lille, marqué et aux galères pour sept ans. Il y a quinze jours, le tribunal a condamné à être pendu un habitant d'Hem, pour avoir ameuté le peuple. Un autre, pour s'être trouvé dans l'attroupement, fut condamné à être fouetté, marqué sur un échafaud, et banni du royaume : et cependant cette émotion populaire ne fut suivie d'aucune voie de fait..... Jugez, d'après ces exemples de sérénité, quelle peine on infligerait à ceux qui, par des menaces, troubleraient aujourd'hui la tranquillité publique. »

Ces menaces demeurèrent sans effet. Des manifestations injurieuses se produisaient à chaque instant, aussi violentes sinon plus qu'auparavant.

La directoire du département fut même obligé de prendre un arrêté suivant lequel aucun prêtre ne pourrait célébrer la messe, aux heures habituelles de la paroisse, que du consentement exprès du prêtre constitutionnel.

Les troubles ne se calmèrent pourtant pas, et les haines allèrent, favorisées par le désordre social de l'époque, jusqu'au meurtre. Un arrêté municipal en date du 7 mai 1792, relatif à la mort par empoisonnement de deux prêtres constitutionnels, décidait de chasser du territoire de la commune les nombreux prêtres réfractaires que les patriotes rendaient responsables de cette mort suspecte

Voici d'ailleurs le texte du procès-verbal :

« Notre curé et le vicaire constitutionnels ayant pris, dimanche 5 mars 1792, du poison en disant la messe, les uns attribuent cet accident à une fatalité qui pouvait porter sur tous, les autres croient que ce sont des victimes qu'on devait immoler à cause de leur dévouement et de leur obéissance aux lois. Quoiqu'il en soit, ce forfait, enfant du hasard ou du crime, ne pourra pas être prouvé. Il porte dans l'âme des vrais patriotes le désir de la vengeance et le désir de purger notre commune de cette horde de réfractaires que nous voyons s'accroître tous les jours et qui ne tend qu'à troubler la tranquillité publique.

« Divisés d'opinions en matière religieuse, et voulant, conformément aux vues de la constitution, laisser à chacun le libre exercice de son opinion religieuse, nous désirons conserver, pour la satisfaction de tous, *et à titre de mai nécessaire*, les prêtres habitués en cette commune, qui se sont refusés au serment exigé par la loi, mais il est indispensable d'éloigner tous les ci-devant religieux et prêtres réfractaires chassés de leur commune et qui sont venus se réfugier ici..... »

Mais les événements se précipitèrent. La loi devint bientôt impuissante à assurer la protection aux prêtres.

Dans notre région, plusieurs de ceux-ci royant dans les coulisses qui se disposaient à envahir Lille, des libérateurs qui allaient replacer le roi sur le trône, leur avait témoigné une sympathie non dissimulée.

Les prêtres, devenus odieux aux patriotes, qu'exaspéraient d'ailleurs les malheurs de la France, furent persécutés de toutes parts, et beaucoup n'échappèrent que par une prudente disparition à la fureur du peuple.

Le calme se rétablit peu à peu. En 1795, les prêtres purent reprendre leur poste. Après le 18 Brumaire (8 novembre 1799) la tranquillité redevint normale.

⁂

Ces quelques années de trouble marquent la période la plus mouvementée de la vie le doyen des édifices roubaisiens.

En 1792, la municipalité, pour alléger la dette publique, avait fait descendre les cloches de l'église pour les envoyer à la Monnaie de Lille, où elles furent réduites en espèces.

En 1795, des commissaires envoyés par le Gouvernement faisaient l'inventaire de l'église et ordonnaient la vente des importantes boiseries qu'elle contenait.

Un peu plus tard, en 1798, Saint-Martin était affectée à la célébration des mariages et à la lecture publique des lois. Elle fut déclarée peu de temps après « temple Décadaire », et fut alors dépossédée de tous les objets servant à l'exercice du culte, tout signe religieux devant disparaître des temples décadaires.

La même année, le presbytère était transformé en caserne de gendarmerie. La maréchaussée occupa ce lieu pendant près de quatre ans.

Les beaux jours ne tardèrent pourtant pas à revenir pour l'église. En 1802 de nombreuses réparations y furent faites, à la dépense desquelles la ville contribua pour une somme de 6.000 francs.

Un an plus tard recommençait la série de ses malheurs. On coupa la flèche pour installer sur la plateforme de la tour un télégraphe aérien qui subsista jusqu'en 1814, époque à laquelle les Prussiens le détruisirent.

La flèche ne fut reconstruite qu'en 1823. Elle a duré un peu moins d'un siècle. Sa reconstruction sur l'ancien modèle, sera achevée d'ici quelques mois.

Le Banquet des « Turgotins »

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les Anciens Elèves de l'Institut Turgot ont célébré, samedi soir, leur fête annuelle, dans un banquet qui réunit dans la salle d'honneur du Cercle de l'Industrie de nombreux et joyeux convives.

Des personnalités très distinguées de notre ville ou de la région y assistaient, parmi lesquelles nous citerons : MM. Duburcq, président de l'Association ; le Dr Léandre Dupré, adjoint au Maire ; Hennion, délégué au préfet ; Hainaut, directeur de l'Institut Turgot ; Prot, inspecteur primaire ; Selliez, président de la Fédération des Amicales laïques ; Schiller, Gautier, etc... Plusieurs officiers en tenue représentaient le centre d'éducation physique : MM. le lieutenant-colonel Mascarel, le commandant Gerval, le lieutenant de Corbie.

La plus saine cordialité n'a cessé de régner au cours du repas, que les toasts, la musique et les chansons ont prolongé tard dans la nuit.

Au champagne, M. Duburcq, après avoir excusé MM. Lebas, maire, Capre, inspecteur d'Académie, Labbé, directeur de l'Enseignement technique, et d'autres personnalités, fit un historique rapide et concis de la magnifique association qu'il préside.

Il rappela que celle-ci, qui marque aujourd'hui trente-huit années d'existence, ne comptait plus, au lendemain de l'armistice, que 730 membres. Grâce à l'active propagande de son bureau et des anciens, grâce surtout à ses efforts et à sa réputation, elle a si bien regagner le terrain perdu qu'elle peut maintenant compter 1600 membres.

Le président acheva son très intéressant discours en exprimant avec autant de délicatesse que de chaleur la gratitude de toute l'Association envers l'Administration municipale, et en souhaitant que celle-ci puisse bientôt doter notre ville d'une école d'enseignement supérieur digne d'elle.

M. le docteur Dupré répondit avec la vibrante éloquence que tous les Roubaisiens connaissent à la charmante allocution de M. Duburcq. Il rappela les grands services rendus à la ville et au pays tout entier par l'Association Turgotine à laquelle il témoigna la toujours constante sollicitude de la Municipalité.

L'orateur parla également des démarches accomplies auprès du Gouvernement en faveur de l'école unique et de la prolongation de la scolarité, réclamant l'enseignement supérieur pour l'élite de l'intelligence et non comme cela existe encore, pour l'élite de la fortune.

Il exposa à ce sujet le programme des socialistes et de tous les vrais républicains, qui est un programme d'organisation et de construction, et non de destruction.

Le colonel Mascarel parla à son tour de la nécessité de l'éducation physique, qui n'est nullement une préparation à la guerre, mais qui a sa fin en elle-même ne poursuit pas d'autre but que de donner aux hommes le bénéfice supérieur du mieux-être et de la santé, qui est la condition du bonheur.

M. Prot, inspecteur primaire, et, après lui, M. Hainaut, exprimèrent avec éloquence leurs sentiments d'admiration et re profonde sympathie pour l'œuvre que l'Amicale des Turgotins, avec le concours du corps municipal de la ville, a su accomplir et saura continuer et agrandir encore.

Au charme des discours, qui furent très applaudis, s'ajouta celui de la musique, qui valut à MM. Albert Duhamel et Georges Lechantre, un très gros succès dont une part revient à MM. Dewispelaere et Despiegler et à quelques gais Turgotins.

L'érection d'un monument aux morts pour la Patrie

A la lettre du Maire de Roubaix que nous avons publiée hier, le directeur général de la Fraternelle des Anciens Combattants roubaisiens a répondu par cette dont nous publions intégralement le texte :

« Monsieur le Maire,

« Je prends connaissance ce matin de votre lettre du 14 courant, dont j'ai l'honneur de vous accuser réception.

« Nous ne doutions pas que vous et votre administration vous préoccupiez de l'érection dans notre ville d'un monument aux morts de la grande guerre ; c'est pourquoi d'ailleurs notre premier soin a été de vous saisir officiellement du grand désir des combattants de voir réaliser le plus tôt possible ce projet et de vous demander d'entendre les délégués du « Souvenir Français » et de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens.

« L'article que vous nous reprochez d'avoir publié était inspiré par les réclamations incessantes dont le Comité de notre Association est l'objet et qui ont été présentées lors de l'assemblée générale tenue à l'Hippodrome le 27 novembre dernier, nous ne pouvions pas ne pas satisfaire à l'impatience justifiée de nos camarades.

« Dès 1919, la question du monument commémoratif était inscrite à notre ordre du jour ; en juillet 1920, M. le lieutenant-colonel Despalures, président du « Souvenir Français », à la suite de la visite qu'il vous avait faite et que vous rappelez, nous avait effectivement demandé d'attendre l'époque du retour à Roubaix des corps de nos soldats. Le cimetière des poilus reçoit leurs dépouilles depuis 10 mois, rien n'est fait encore ; nous ne pouvons que le regretter tout en reconnaissant que les grandes raisons que vous nous donnez et qui ne nous ont pas échappé, retardaient inévitablement la mise en œuvre de notre idée commune.

Nous avons la pensée que vous tiendrez, monsieur le maire, à accepter notre concours et qu'il vous semblera opportun que ceux qui ont combattu avec nos héros et les ont vu tomber, qui maintenant conduisent pieusement leurs restes à leur dernière demeure, qui, par une chance favorable et exceptionnelle, ne sont pas parmi les morts que nous voulons tous célébrer, qui paraissent donc le plus qualifiés pour veiller à ce que leur mémoire soit glorieusement conservée, soient appelés à donner leur avis en la circonstance.

Nous croyons que pour la conception du monument à élever dans notre cité, pour sa réalisation, pour l'emplacement à adopter et auquel il nous paraît convenable d'affecter une de nos places publiques, vous voudrez bien consulter leurs représentants et faire appel au Souvenir Français, dont le rôle est précisément de s'occuper de l'érection de monuments aux morts pour la Patrie.

Nous n'ignorons pas les textes que vous indiquez : s'il en résulte que les communes ont le droit d'élever des monuments commémoratifs, que des subventions leur sont accordées par l'Etat, il n'en est pas moins vrai que l'initiative privée n'est pas écartée et qu'elle s'est, en de maintes endroits, manifestée de la façon la plus active.

En fait, lorsque le Souvenir Français élève un monument, grâce au concours de l'Etat et des municipalités et au moyen de fonds qu'il recueille dans la population, il fait de ce monument la remise à la cité; tel doit être et tel a été notre but. Nous croyons donc, monsieur le maire, pouvoir vous demander à nouveau d'être entendus dès que le moment vous paraîtra favorable et dans l'espoir que vous voudrez bien reconnaître la légitimité et la sincérité de nos intentions, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

Le directeur général.

TOURCOING

VANDALISME

Un inconnu a brisé un carreau de vitre à l'aide d'une bouteille vide, à la porte de l'habitation de M. Lepoutre Louis, 43, rue du Laboureur. Celui-ci a déposé une plainte à la police, mais n'a pu fournir aucun indice sur l'individu. Une enquête est ouverte.

LOIN DE SON PAYS

Une patrouille de police a arrêté la nuit dernière, rue des Biches, un individu, sujet russe, disant se nommer Chamann Nazare, né à Ekatarinoslaw, le 30 mai 1902, ne possédant aucun papier d'identité. Il a été écroué pour vagabondage et sera déféré au Parquet.

Brûlez du Coke
de l'Usine à Gaz
MEILLEUR MARCHÉ QUE LE CHARBON

BULLETIN DE L'AMICALE COLBERT

Créé plusieurs années avant guerre, le Bulletin trimestriel de l'Amicale Colbert vient de faire sa réapparition.

Il relate tous les faits qui intéressent cet important groupement et montre toute son activité dans le domaine des goûts et aspirations de la jeunesse. En le parcourant, nous apprécions avec plaisir deux innovations heureuses au sein du Foyer Colbertiste : la création d'une section lyrique et dramatique, et celle d'une section symphonique, en vue des fêtes de famille de l'Amicale.

L'école n'est pas oubliée dans cette publication et des articles intéressants, ainsi que des belles gravures, procurent aux Anciens Elèves la satisfaction de suivre l'orientation de leur Institut et les progrès de l'école.

Aussi, ce bulletin — déjà si bien présenté, et rendu par la suite de plus en plus attrayant, — sera sûrement un trait d'union heureux entre l'Amicale et l'école, — et partant, profitable à toutes deux pour leur avenir et leur prospérité.

DIASEPTOL VOIES URINAIRES
Guérison rad. et rap. toutes affections récentes et anciennes
L'étui 3 fr. poste 3 fr. 50 (mandat)
BURY docteur en Pht 42, R. d'Auvergne LILLE (près la Gare)
Laborat. d'analyses ouvert dimanche jusq. 12 h.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE COLBERT

La réunion est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Amand Wagnon. Tout d'abord le président remercie les sociétaires présents. Leur démarche, dit-il, est une marque d'attachement à l'Amicale et un témoignage de sympathie et de reconnaissance envers l'école. Un salut fraternel est adressé aux absents et particulièrement aux glorieuses victimes de la guerre.

M. Pierre Castelain rend compte de la marche de la Société pendant l'année écoulée.

Tout est relaté de façon aimable et montre l'Association en prospérité croissante. Il est fait part aussi des projets d'avenir de la Société.

Deux innovations heureuses, la création d'une section lyrique et dramatique et celle d'une section symphonique, reçoivent un accueil chaleureux.

La section de tir, toujours florissante, donne un compte rendu de ses travaux et annonce les résultats obtenus dans les différents concours de la région. L'Amicale Colbert se classant en division supérieure des Sociétés S.A.G. La section de football connaît ses succès, grâce au dévouement du camarade Capelle.

Le trésorier fait un état de la caisse, les ressources sont florissantes et permettent d'envisager une grande fête pour célébrer le 35e anniversaire de la fondation de l'Amicale.

Le président profite de l'occasion pour remercier le dévoué secrétaire-trésorier de son dévouement inlassable à l'Amicale.

Des distinctions sont remises de la part de la Ligue de l'Enseignement pour services à la cause de l'Education Nationale : à M. Edouard Dehaene, vice-président, qui reçoit la médaille de la Ligue, la plus haute récompense décernée, et à M. Louis Thoilliez, Aimable Parsy, Camille Fourneau et Pierre Castelain, qui obtiennent une lettre de félicitations.

Les différents comptes rendus mis aux voix sont adoptés à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à un renouvellement partiel de la Commission. Ont été désignés : MM. Julien Flament, Dehaene Edouard, Castelain Pierre, Maes Arthur, Parsy Désiré, Thoilliez Louis, Delporte F., Brunin Louis, Lecaflette J., Prouvost Joseph, Luchet E., Bruno Allard, Lescanes J., Desurmeaux A., Debaere et Deberghies.

La réunion, empreinte de la plus franche camaraderie, s'est terminée à midi et demi et chacun s'est retiré heureux d'avoir pu resserrer les liens d'amitié nés sur les bancs de l'école.

CHEZ LES ANCIENS ELEVES DES FLOCONS

C'est samedi, 21 janvier, que l'Amicale du Flocon organise, dans la salle du Gymnase, rue de Gand, sa fête de famille suivie d'un bal.

Programme. — Grande Kermesse Paysanne ; Concours des Moissons avec la participation des Sapeurs-Pompiers de Coucou-sous-Bois ; Cortège lumineux ; Ballet des Epis d'Or avec apothéose ; Sports Villageois pour adultes (avec prix).

Pour les tout petits. — Concours de trouvettes et chariots fleuris (nombreux).

Course de trottinettes ; attractions ; intermèdes ; surprises ; loterie monstre.

Bal à grand orchestre pour toutes personnes parées et non parées.

Grâce à un arrangement conclu avec M. Crèteur, l'Amicale mettra à la disposition des amateurs, à partir de ce jour, des costumes de faucheurs et faucheuses à des prix très minimes. S'adresser au Foyer, tous les soirs, à partir de 7 heures.

Concours des tout petits. — Des prix seront décernés aux enfants présentant les plus jolis motifs de petites brouettes ou chariots fleuris.

Une course en « trottinettes » aura également lieu. Nous prions instamment les parents de faire participer leurs enfants à ces petites exhibitions.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les tableaux rectificatifs des listes électorales générales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie (guichet des Elections). Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant cette période, le guichet des élections sera ouvert, au secrétariat, pendant la semaine, de 8 heures 30 du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, les dimanches, de 10 h. à midi, et le 4 février, jusqu'à minuit.

Les réclamants sont priés de se munir de toutes pièces justificatives de leur réclamation (livret militaire, certificat d'exemption du service militaire, avis de radiation des listes électorales du dernier domicile, changement de domicile, livret de loyer, décret de naturalisation ou déclaration de réintégration).

THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui lundi à 8 heures, dernière représentation du grand succès « La Casmagnole », drame lyrique en 1 acte, musique de Ludovic Boussez, avec Mlle Med. Caron et MM. Jacques Aerwin et Vergez et première représentation de « La Timbale d'Argent », opérette en 3 actes, musique de Léon Vasseur.

Jeudi 19 janvier, à 8 heures, « Carmen », opéra-comique en 4 actes, musique de G. Bizet.

La location est ouverte comme d'usage.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

REVISION des LISTES ELECTORALES. — Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues à la mairie (guichet 3) à partir d'aujourd'hui, tous les jours de la semaine, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le samedi 4 février, le bureau des élections sera ouvert jusqu'à minuit, dernier délai. Les intéressés sont invités à se présenter à la mairie avec une pièce prouvant leur nationalité française, certificat de radiation de la liste électorale antérieure.

POUR LES RUSSES. — Le maire de Croix porte à la connaissance de la population croisienne que la souscription pour les Russes a rapporté la somme de 3.182 francs. Cette somme a été transmise d'urgence au comité de Paris.

L'administration municipale, au nom du Conseil, remercie sincèrement les souscripteurs et les personnes qui ont bien voulu se charger d'aller à domicile.

ETAT-CIVIL. — **Publications.** — Vanherzeele Adolphe, marchand de pommes de terre et Roussel Jeanne, contremaîtresse. — Mas Fernand, employé de commerce et Dietrich Irène, sans profession. — Vanhuysse Alphonse, tisserand et Verwaerde Germaine, journalière. — Lefebvre Charles, sommelier et Jeanne Simon, canneuse. — Bandkaert Georges, magasinier et Créteur Hélène. — Baudin Aldophe, entrepreneur et Bourbotte Marguerite, sans profession. — Loot Maurice, industriel et Degryse Marie-Louise, sans profession. — Halluin Pierre, métallurgiste et Olive Germaine, confectionneuse. — Roose René, forgeron et Degraeve Avila, journalière. — George Germain, magasinier et Marcille Marie, biscuitière. — Delrue Jules, boulanger et Angèle Vandewalle, sans profession.

Décès. — Léopod Mercier, 84 ans, rue des Ogiers, 77.

WATTRELOS

ETAT-CIVIL. — NAISSANCES. — Renée Degraeve, rue Michel 1. — Jules Herchelbout, rue Magenta, maisons Deleroix, 5. — Lucienne Rasson, rue de l'Industrie, 3.

PUBLICATIONS. — Jean-Louis Bronx, mouleur en fer, et Marie-Louise Lameyse, sans profession. — Paul Drouilers, cultivateur, et Marguerite Cardon, sans profession. — Adrien Desprez, matelots-chauffeur, et Augustine Mahaut, sans profession.

DÉCÈS. — Marcel Leduck, 2 ans, rue de Béthune, 3.

HEM

TIR JULES FERRY, D'HEM. — Séance de tir dimanche 15 janvier, de 9 à 11 heures. La mise, 25 centimes.

PREPARATION MILITAIRE « LA GAULOISE D'HEM. — Cours de préparation au brevet, dimanche 15 janvier, de 8 h. 30 à 11 heures. Classement général le 29 courant.

GYMNASTIQUE « LA GAULOISE ». — Mardi prochain 17 janvier, à 19 heures précises, continuation du classement de fin d'année.

LILLE

Chapitre des vols

L'EXPLOIT D'UN GARÇON PATISSIER

Nous avons hier relaté, sous ce titre, l'arrestation du jeune Albert Finet, 16 ans, inculpé d'avoir volé à son patron M. Vanpée, pâtissier, rue Eugène-Jacquet, chez qui il logeait, du numéraire, des titres et des bijoux.

Ainsi que nous le faisions prévoir, ce jeune vaurien avait des complices. Ceux-ci ont pu également être découverts et arrêtés. Ce sont les nommés Joseph Goec, 21 ans et Jean Fontaine, 17 ans. Tous deux, sans domicile fixe, logeaient rue de Fives aux dépens d'une œuvre charitable.

D'après Finet, c'est à l'instigation de Fontaine, à qui il remit une somme de 600 fr. et les titres, qu'il vola. Fontaine aurait à son tour remis 60 francs à Goec. On a retrouvé sur le premier 101 francs, sur le second, 38,60.

Quant aux obligations Fontaine a prétendu les avoir jetées dans le canal à proximité de l'abattoir.

Les trois complices déférés au Parquet, ont été écroués, après que M. le juge d'instruction Glorian, chargé de cette affaire, les eut interrogés.

POUR LES DOULEURS APRÈS LE REPAS
prenez la Tisane Américaine des Shakers le plus grand tonique et digestif végétal de l'estomac et le meilleur régulateur du foie que l'on connaisse. La Tisane supprime la cause et guérit les effets. Faites-en l'essai vous-même.
LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS
En Vente dans toutes les Pharmacies ou directement chez M. FANYAU, Pharmacien à Lille (Nord). Prix : 6 fr. 60 le flacon (impôt compris).

Tribunal Correctionnel de Lille

DIFFAMATIONS. — Au cours d'une discussion avec son mari, Landru Blanche-Marie, femme Debusschère, âgé de 34 ans, demeurant 93, rue de Bavai, à Lille, a tenu des propos diffamatoires et injurieux contre M. Miroux, son voisin. Le Tribunal l'a condamnée à 25 fr. d'amende et à 25 francs de dommages-intérêts, au profit de M. Miroux, partie civile.

DELIT DE CHASSE. — M. Louis Deldique, industriel à Saint-André, se rendait le 1er décembre dernier à une partie de chasse à Quesnoy-sur-Deûle, en compagnie de M. Duhamel, négociant à Hesdin, son ami.

En cours de route, ils s'arrêtèrent chez un camarade, M. Lernoud, fermier, à Verlinghem. Au moment de repartir, M. Deldique tira deux coups de fusil.

Roose Victorien, garde particulier de M. Valois, ancien notaire à Lille, qui se trouvait à quelques centaines de mètres de là, se présenta pour dresser procès-verbal, prétendant que M. Deldique avait tiré sur les lièvres, se trouvant dans un terroir appartenant à M. Valois et dont il avait la surveillance.

M. Deldique répliqua qu'il avait tiré sur les corbeaux qui traversaient la route.

Mais, M. Duhamel aurait essayé de soudoyer le garde en lui mettant un billet de 20 francs dans la poche.

Et le procès-verbal dressé par M. Roose ne fut pas affirmé devant le juge, dans les 24 heures de sa rédaction.

Devant le tribunal constitutionnel, où se déroule l'épilogue de cette petite affaire, M. Valois réclame 200 francs de dommages-intérêts et la défense représentée par Me Spriet, avocat, demande l'acquittement, sur le droit, en arguant de la nullité du procès-verbal.

Après un délibéré de huitaine, le Tribunal départagera les chasseurs.

CHASSE PROHIBÉE. — Sur les remparts de Lille, Henri Guignon, Victor Vandevoorde, et Léon Herbeaux, se livraient concurremment à la chasse d'oiseaux utiles à l'agriculture.

Se trouvant les uns et les autres aux prises pour perpétrer le même délit, une querelle s'en suivit qui amena les trois prévenus devant le tribunal correctionnel.

Chacun écopa 50 francs d'amende pour le délit et 100 francs pour défaut de permis.

FRAUDE EN FRANCE. — Raymond Péricat et Paul Quentin, ont été arrêtés à la frontière avec un important chargement d'allumettes. — Tous deux sont condamnés à 6 jours de prison et à une amende de 1.360 francs.

VOLS. — Trois mois de prison par défaut à Madeleine Hénon, 158, rue Franklin, à Roubaix, pour vols d'objets mobiliers au préjudice de Mme veuve Virginie Ilyigat, 148, Grande-Rue à Roubaix et de son amie Mme veuve Duville, chez qui elle recevait asile.

MOUSCRON

ENCORE UN ENFANT EBOUILLANTÉ

Un petit enfant de 2 ans et demi, Alfred Hauys 110, rue de Mont-à-Leux, à Mouscron, jouait auprès d'une marmite d'eau bouillante que sa grand'mère avait déposée à terre. Tout à coup le pauvre bambin tomba dans le récipient. Brûlé grièvement sur tout le corps, il est dans un état grave.

SPORTS & JEUX

FOOTBALL

A TOURCOING

EQUIPES FEMININES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE DE PARIS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TOURQUENNOISE.

Ces deux excellentes équipes se sont rencontrées hier à 2 heures 15, sur le terrain des Orions pour la finale de la Coupe de l'Espérance.

M. Viotte, président de l'A. S. A. délégué de la F. S. F. S. F., était accompagné de MM. Brossard et Barré.

Ces équipes étaient composées comme suit :

A. S. A. Paris. — Avants : Longuet, Viotti Fernande, Viot Paulette (capitaine), Zimmermann, Comtesse ; demis : Matlet, Brunieu, Mongin ; arrières : Puyaete Thérèse, Ambouny ; but : Puyaete Suzanne.

A. S. T. — Avants : Somet, Loridan, Hespel, Desrousseaux Marthe (capitaine), Bourgois ; demis : Ménager, Deroubaix, Claire Desrousseaux ; arrières : Desrousseaux Marie-Thérèse, Lebit ; but : Petit.

Le match fut arbitré à la satisfaction de tous, par M. Detay.

Après cinq minutes de jeu, un but est placé dans les bois de Mlle Petit par Mlle Paulette Viotti.

Ensuite, un essai au-dessus de Mlle Comtesse, puis l'A. S. A. marque consécutivement deux buts par Mlles Zimmermann et Longuet. Après un jeu, quelque peu décousu, la mi-temps est sifflée.

A. S. A. 3 buts ; A. S. T. 0.

A la reprise, l'A. S. A. qui a la descente, essaie courageusement, mais échoue devant la défense tourquennoise, de corners sont concédés par Tourcoing et le score n'aurait pas été plus élevé, si malencontreusement, une équipière de Tourcoing, n'avait envoyé elle-même un but dans ses bois.

La fin est sifflée à 3 h. 35. En résumé, l'équipe Tourquennoise fut très courageuse, mais manque d'entraînement et ne possède pas suffisamment la science du jeu.

L'Equipe Parisienne mieux entraînée, plus vite et plus scientifique devait facilement gagner ce match.

Contre l'Asthme
POUDRE D'ABYSSINIE
EXIBARD
Efficacité certaine.
Soulagement immédiat.
6, Rue Dombasle, PARIS et toutes Pharmacies

L'ACTION COOPÉRATIVE

A WATTRELOS

A LA COOPERATIVE « L'HUMANITE ». — Les membres de la coopérative ouvrière « L'Humanité » se sont réunis en assemblée ordinaire dimanche 8 janvier, pour la discussion d'un ordre du jour déterminé et pour l'approbation du bilan de la branche boulangerie, des quinze mois écoulés.

Le camarade Delaherre, de la Fédération, y prit la parole et par ses exposés frappants, les camarades purent apprécier les bienfaits de la Coopération.

Toutes les questions portées à l'ordre du jour furent adoptées à l'unanimité, après une discussion courtoise et divers renseignements demandés par plusieurs coopérateurs. Cela nous changes de la séance du 10 juillet dernier, où une trentaine de perturbateurs essayèrent de saboter la réunion. Constatons simplement que pas un n'était présent dimanche.

Après la discussion de l'ordre du jour et les bons conseils donnés par le camarade J. Delvainquière, au sujet de la fraternité au sein de la Coopérative, on passa au tirage des obligations remboursables et à la tombola, dont nous donnons le détail ci-dessous.

Obligations remboursables : numéros 307, 293, 1003, 268, 263, 1012, 52, 1020, 142, 1118, 125, 128, 169, 55, 42, 253, 85, 1024, 256, 46, 343, 278, 102, 1021, 285.

Numéros gagnants de la tombola : 297, 50 fr. ; 244, 25 fr. ; 12, 25 fr. ; les numéros suivants gagnent 5 fr. : 25, 296, 160, 132, 35, 298, 1, 166, 161, 14, 231, 141, 308, 236, 170, 200, 276, 177, 304, 123.

EMPRUNT
— DU —
Département du Nord
On peut souscrire à l'EMPRUNT DU DÉPARTEMENT DU NORD de CENT CINQUANTE MILLIONS dans les établissements suivants :
Banque privée, Crédit du Nord, Banque générale du Nord, Banque française pour le commerce et l'industrie, Banque d'Alsace et de Lorraine, Crédit français, Crédit de l'Ouest, Société centrale des banques de province, et chez tous les agents de change, banquiers et changeurs du département du Nord.
Prix d'émission de l'obligation :
475 FRANCS
net d'impôts présents et futurs
Le taux de l'intérêt 6 % atteint
6,35 0/0
Garantie de l'Etat et du Département

Bulletin Commercial

PARIS (Halles Centrales), 14 janvier :

VIANDES. — Bœufs, quartier derrière, 2 à 5.50 ; quartier devant, 1 à 3.40 ; vaches, 3.50 à 9.50 ; veau extra, 1re qualité, 7 à 9.50 ; 2e, 6 à 6.90 ; 3e, 4 à 5.90 ; moutons, 1re qualité, 8 à 9.50 ; 2e, 6 à 7.90 ; 3e, 3 à 5.90 ; gigots, 7 à 11.50 ; porcs entiers ou demis, 1re qualité, 5 à 5.90 ; 2e, 3 à 4.90 ; filets, 4 à 7.50 ; jambon, 3 à 7.

BEURRES. — Fermiers Isigny, 10 à 15.20 ; Centrifuge Normandie, 9 à 15.20 ; Bretagne, 9 à 13 ; Charentes Poitou, 9 à 15.20 ; marchands Normandie, 4 à 15 ; Bretagne, 3 à 13.50.

ŒUFS. — Normandie extra, 6.60 à 7.50 ; choix 6.10 à 6.50 ; Bretagne, 6 à 6.50 ; autres, 5.20 à 5.90 ; conserve, 4.80 à 5 fr.

LE HAVRE, 14 janvier :

CAFES. — Janvier, 150.50 ; février, 148 ; mars, 142.75 ; avril, 139.75 ; mai, 137 ; juin, 134.25 ; juillet, 132.75 ; août, 132.75 ; septembre, 130.75 ; octobre, 128.50 ; novembre, 127.75 ; décembre, 127.

Au pays d'Orange, tout s'arrange.
En sa qualité d'infirmière, Mme Barthélemy, attachée à l'Hospice de Cadenet (Vaucluse), savait mieux que beaucoup à quoi s'en tenir sur la remarquable efficacité des Pilules Pink. Les infirmières n'ignorent pas, en effet, que, pendant la guerre, les Pilules Pink ont fréquemment été employées dans les hôpitaux militaires pour traiter les si nombreux cas d'anémie, de dépression nerveuse et d'affaiblissement général chez nos soldats.
Mme BARTHÉLEMY
Donc Mme Barthélemy, s'étant beaucoup surmenée, ressentit les premiers symptômes de l'épuisement : ralentissement de l'appétit, dérèglement des fonctions digestives, insomnie, etc. Mme Barthélemy n'hésita pas. Connaissant les Pilules Pink, elle en fit immédiatement usage. Et, par la lettre qu'elle nous a envoyée et que nous reproduisons ci-dessous, on peut voir que, bientôt, tout s'arrangea pour le mieux :
« Je puis vous certifier — nous écrit Mme Barthélemy — que j'ai obtenu d'excellents résultats avec les Pilules Pink. Je ne souffre plus de l'estomac, je mange de bon appétit, et mon sommeil est revenu. En un mot, je me sens très bien. »
Vous avez intérêt à noter — car vous en aurez peut-être besoin prochainement pour vous-même ou votre entourage — que les Pilules Pink sont toujours employées avec succès dans le traitement des cas d'anémie, de neurasthénie, d'affaiblissement général et des troubles consécutifs. Elles enrichissent et purifient le sang, retrempent les nerfs, donnent de l'appétit et stimulent activement toutes les fonctions vitales.
En vente dans toutes les pharmacies, 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris.

MARCHES DE LA REGION

VALENCIENNES, 14 janvier :

Sucres blanc, n. 3, 152 frf ; farine, 1re qualité, les 100 kilos, 90 fr. ; blés blancs, 1re qualité, les 100 kilos, 70.50 ; seigles, les 100 kilos, 50 fr. ; escourgeons, les 100 kilos, 61 fr. ; avoines, 1re qualité, les 100 kilos, 66 fr. ; cossettes de chicorée lavées, 115 fr.

MAUBEUGE, 14 janvier :

Beurre, 13 et 14 fr. le kilo ; fromage mou, 1 fr la pinte ; Maroilles, 8 fr. ; Camembert, 2.25 ; œufs frais, 0.75 pièce ; pommes de terre, 0.65 le kilo ; carottes, 1.25 le kilo ; oignons, 1.75 le kilo ; navets, 1.50 le kilo ; chicorée de Bruxelles, 3.50 le kilo ; betteraves rouges, 1 fr le kilo ; poireaux, 4.50 la botte ; salsifis, 1.50 la botte ; choux rouges, 2.50 ; choux blancs, 2 fr. ; choux verts, 2.50 ; céleris, 1.75 le pied ; haricots blancs, 1.25 la pinte ; ails, 4 têtes pour 1 fr. ; laitues, 0.50 pièce ; endives, 1.25 et 1.50 pièce ; lapins écorchés, 11 fr. le kilo ; lapins vivants, 12 et 14 fr. ; poules, 14 fr. pièce ; poulettes, 16 fr. pièce ; canards, 15 fr. pièce.

CAMBRAI, 14 janvier :

Achat direct à la culture. — Les 100 kilos : blé 69 à 70 fr. ; avoine, 68 fr. ; escourgeon, 60 fr. ; orge, 70 fr. ; seigle, 51 à 52 fr. — Les 1000 kilos : paille, blé, avoine, 80 à 85